



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 75927

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie sur les conditions de travail des enfants. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), un enfant sur huit dans le monde occupe un emploi néfaste pour sa santé physique et mentale. En effet, 246 millions d'enfants travaillent dans des conditions inacceptables, près de 179 millions d'entre eux sont dans les secteurs des mines, de la pêche et de la construction où ils ne sont pas protégés par les lois du travail, et 8 millions restent soumis à l'esclavage, la prostitution, la pornographie ou encore sont enrôlés de force dans l'armée. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement et des initiatives qu'il pourrait prendre, au plan international, pour abolir le travail des enfants.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75927

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères, coopération et francophonie

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2448